

Bulletin d'histoire politique

La dérive linguistique

Charles Castonguay



Volume 5, numéro 2, hiver 1997

Les anglophones du Québec à l'heure du plan B

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063599ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063599ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castonguay, C. (1997). La dérive linguistique. *Bulletin d'histoire politique*, 5(2), 11–19. <https://doi.org/10.7202/1063599ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

*Les anglophones du Québec
à l'heure du planB*

**La dérive
linguistique**

•••

Charles Castonguay
Université d'Ottawa

L'asservissement de la recherche au politique

Le désir d'assurer l'avenir du fait français motive fortement l'appui à la souveraineté (1). C'est sans doute pour cette raison que tout au long du dernier règne libéral, l'appareil gouvernemental québécois n'a offert qu'une prolifération d'indicateurs divers en matière d'information sur la langue (2), sans perspective d'ensemble sur l'évolution de la situation depuis le référendum perdu de 1980, le coup de force constitutionnel de 1982 et le subséquent retour à un certain Québec bilingue. Pareil pointillisme a facilité le gommage d'informations indiquant une stagnation, voire un recul de certaines positions du français au cours des années 1980 (3).

Le retour du Parti québécois au pouvoir aurait dû permettre la mise en évidence des faits escamotés par l'administration précédente. L'occasion était belle de consolider l'aspiration des Québécois francophones à la souveraineté en exposant, chiffres de Statistique Canada à l'appui, à quel point la politique linguistique pratiquée par Ottawa ne freine aucunement l'assimilation des francophones dans les autres provinces et compromet en même temps la francisation adéquate de l'immigration au Québec.

Il n'en fut rien. Le gouvernement continue de dissimuler des faits inquiétants. Toutefois, son jeu est devenu clair: il faut être rassurant quant à la situation du français, sans quoi les francophones réclameront une politique plus ferme, ce qui ferait pousser les hauts cris aux anglophones et nuirait à la sympathie internationale envers l'éventualité d'un Québec indépendant. La réalisation de l'indépendance passerait par un Québec moins français.

Calcul débilisant, sinon débile. Ne serait-il pas plus droit et plus sûr de faire confiance à sa base militante et à un électorat éclairé? Plus les électeurs seront adéquatement informés de la situation linguistique actuelle et, du point de vue démographique, à venir, plus ferme et massif sera l'appui — nécessairement francophone pour l'essentiel — en faveur du OUI à un prochain référendum. Ce qui rendrait d'autant plus incontournable la reconnaissance du résultat et de ses conséquences.

Le gouvernement Bouchard choisit plutôt de troquer un OUI décisif contre une hypothétique suspension des vociférations de la part des anglophones. Peut-on croire que ceux du Québec et du Canada se laisseront déjouer de la sorte?

On ne sait que déplorer le plus: ce calcul par trop innocent ou le maintien des résultats de la recherche à la remorque du politique?

Le transfert politique

Les politiques linguistiques québécoise et canadienne se fondent sur des principes antagonistes (4). Néanmoins, il s'est opéré un certain transfert à Québec de la politique linguistique d'Ottawa durant le règne libéral, notamment à la faveur de la présidence de Pierre-Étienne Laporte d'abord à l'Office (OLF), puis au Conseil de la langue française (CLF).

Par exemple, pour préparer son avis (non sollicité) sur la politique touchant les francophones hors Québec, le CLF a choisi comme un des deux représentants de la diaspora M. Edgar Gallant. L'avis passe sous silence l'assimilation et la disparition tendancielle des francophones hors Québec pour n'exalter que leur «vitalité», conformément à l'habituel discours fédéraliste (5). C'était prévisible. L'Outaouais a connu M. Gallant comme instigateur d'un aménagement qui visait à «créer une capitale qui symbolise le Canada en tant que Nation» (6). L'intervention préparait une croissance de la population deux fois plus rapide du côté de Hull que du côté d'Ottawa, ce qui aurait eu pour effet de noyer les francophones de l'Outaouais dans une population nouvelle à majorité anglophone (7).

Depuis la défaite référendaire de 1995, le transfert politique d'Ottawa à Québec se manifeste à un niveau beaucoup plus élevé. Lucien Bouchard, ex-ministre responsable de la politique linguistique canadienne, donne maintenant comme objectif de «conjur[er] nos [sic] deux insécurités... celle des francophones pour la survie de leur langue, celle des anglophones pour la survie de leur communauté au Québec» (8).

La mise sur un pied d'égalité de «nos» deux insécurités n'est rien de moins qu'ahurissante. La politique linguistique québécoise ne saurait courir deux lièvres à la fois: «*there simply is no escape from making explicit choices about winners and losers in linguistically contested regions*» (9).

Quant au moyen de maintenir le cap sur la quadrature du cercle, c'est l'indicativité à gogo:

«Le gouvernement veut se doter d'indicateurs qui lui permettront d'évaluer de très près l'impact des mesures de politique linguistique qui seront adoptées après consultation. Il se propose, par ce moyen, d'adapter rapidement la politique linguistique à l'évolution de la situation » (10).

On nous propose une politique hésitante, à configuration variable au gré d'indicateurs qu'il reste à bricoler, et de ceux qui les manipuleront (11).

D'où vient cette confusion quant à l'objectif premier de la politique québécoise qui paraît désormais fondée sur les bons sentiments et confiée à la navigation aux instruments?

Une fois la loi 86 acquise, Alliance Québec et Victor Goldbloom revendiquèrent aussitôt de nouveaux relâchements dont un accès élargi à l'école anglaise. Le commissaire aux langues officielles du Canada tint alors ce discours:

«Comment protéger la langue française?... Comment la protéger au Québec, sans nuire à la réputation de la société québécoise, et sans nuire à la communauté québécoise d'expression anglaise? [...] Il est incontestable que partout au Canada et dans d'autres coins du monde, la loi sur l'affichage a nui à la réputation du Québec [...] Est-il inconcevable qu'une formule soit trouvée, et révisée tous les trois ou quatre ans, qui permettrait à la communauté d'expression anglaise une modeste croissance qui assurerait son avenir sans empêcher la communauté majoritaire de poursuivre la sienne (12)?»

Le transfert, on le voit, est irréfutable: le gouvernement Bouchard se fera désormais un scrupule de soigner la double insécurité et de réviser périodiquement le dosage à l'aide d'indicateurs à l'avenant.

Un bilan servile

Pour préparer ce transfert, l'appareil gouvernemental a livré au printemps un *Bilan de la situation de la langue française* qui apporte d'abord quelques retouches à l'histoire.

L'énoncé de politique, annonciateur de la Charte de la langue française, avait ceci comme première proposition principale: Si l'évolution démographique du Québec se maintient, les Québécois francophones seront de moins en moins nombreux. Après un rappel de cinq prévisions démographiques connexes (toutes bien en voie de s'avérer), l'énoncé conclut:

«Devant ces prévisions, comment n'aurait-on [le gouvernement] pas pensé que pour l'avenir démographique du Québec, il fallait orienter les options linguistiques des immigrants (13)?»

La scolarisation obligatoire en français pour les enfants des futurs immigrants est une mesure assimilationniste qui découle en droite ligne de cette intention.

Par une réécriture subtile, le *Bilan* délivre le gouvernement de cette volonté d'assimilation:

«À partir [sic] de cet énoncé de politique, on [qui? le MQF, la SSJB?] en était venu à proposer que "pour l'avenir linguistique du Québec, il fallait orienter les options linguistiques des immigrants" (14)».

Contre tout bon sens, P.-É. Laporte a toujours nié que l'assimilation au français était un objectif de la Charte. Les auteurs du *Bilan* poursuivent son œuvre: ils ont largement évacué la préoccupation démographique (survie de la communauté) en faveur de celle d'assurer l'usage du français comme langue publique commune (survie d'une langue désincarnée).

Relevons sommairement quelques-unes des manipulations subséquentes du *Bilan* qui facilitent le transfert politique et que nous avons commentées devant la Commission parlementaire sur la culture.

Loin de diffuser correctement les acquis de la recherche sur la démographie, la langue de travail et l'assimilation, le directeur de la recherche du CLF, un des principaux artisans du *Bilan*, a improvisé un indicateur euphorisant du poids des «francophones de langue d'usage public». Il s'agirait d'un indicateur composé, extrait de comportements divers, qui fournirait matière à controverse sans fin. Il faut voir ce qu'on a jeté sur papier là-dessus au CLF pour apprécier l'ampleur de la fumisterie (15).

On aura noté qu'au dire de M. Bouchard, les francophones s'inquiètent de la survie de leur langue: il évite de faire allusion à la survie de leur communauté. De concert, le *Bilan* ne fait voir ni la pyramide des âges de la population francophone du Canada ni celle des francophones du Québec, toutes deux symptomatiques de communautés en voie de disparition.

Dans la même optique, au lancement du *Bilan*, la présidente de l'OLF a qualifié de «dépressifs» ceux qui rappellent la baisse de plus en plus inéluctable de la population francophone du Québec (17). Puisque c'était là la toute première préoccupation de l'énoncé de politique de 1977, est-ce à dire que le gouvernement de l'époque était en proie à la dépression? Belle insouciance vu que, depuis, le Québec a connu vingt années supplémentaires de grave sous-fécondité.

Le *Bilan* tait de même des données fondamentales sur l'évolution de l'assimilation au Québec et dans le reste du Canada. Or, c'est justement la précarité du fait français sur le continent et la «durhamisation» des francophones hors Québec qui font que le gouvernement québécois est en droit, sur le plan moral, de veiller d'abord et avant tout à la survie de la majorité francophone (18).

À l'extérieur du Québec, l'anglais est la langue d'assimilation de la quasi-totalité (99,6 %) des allophones qui s'assimilent. En outre, les francophones hors Québec s'anglicisent de plus en plus rapidement. Faudrait-il avoir honte, alors, d'aspirer à la francisation de 100 % des allophones au Québec? Les recensements indiquent que nous sommes loin du compte. La part du français dans l'assimilation des allophones nés au Québec a chuté de 32 % en 1971 à 24 % en 1991 (19).

Quant aux immigrants, grâce à l'immigration accrue d'allophones proches du français par la langue ou par l'histoire, la part du français dans l'assimilation avait déjà atteint plus de 50 % parmi ceux qui étaient arrivés en 1971-1975, soit avant que la loi 22 (ou 101!) ait pu avoir un quelconque effet. Nous

avons montré que la part du français a ensuite atteint 67 % dès la cohorte 1976-1980, et que cette augmentation supplémentaire s'explique par la scolarisation obligatoire en français des enfants des nouveaux arrivants (lois 22 et 101). En revanche, les mesures touchant la francisation de la langue de travail comme de la «langue d'usage public» n'ont pas infléchi l'assimilation de façon perceptible en faveur du français. De plus, la part du français dans l'assimilation des allophones a cessé d'augmenter parmi les cohortes subséquentes: elle demeure de l'ordre des deux tiers parmi ceux qui sont arrivés en 1981-1985 et en 1986-1991 (20).

Sur tout cela, le *Bilan* reste coi. Il devait pourtant «analyser l'évolution de la situation de la langue française au Québec depuis l'adoption de la Charte», objectif qui vise en priorité, il me semble, les tendances de 1977 à nos jours. Serait-il honteux de chiffrer l'efficacité relative de la disposition scolaire coercitive de la loi 101? Serait-ce dépressif de reconnaître que depuis le NON de 1980, la part du français dans l'assimilation des nouveaux immigrants stagne à 67 %? Le Québec français doit-il se satisfaire d'un aussi petit pain?

En ce qui concerne la langue de travail, l'analyse bâclée du *Bilan* occulte une autre observation capitale, soit que l'usage du français n'a pas progressé comme langue de travail parmi les francophones de la région de Montréal durant les années 1980 (21). Nous avons relevé en commission parlementaire d'autres erreurs fondamentales et systématiques, aussi rassurantes les unes que les autres quant à la situation du français. Au fil de ces manipulations, il devient évident que l'opération *Bilan* a dévié de son objectif premier pour finalement servir d'abord et avant tout à préparer le terrain pour le transfert politique et, en particulier, à faire accepter à la base militante du Parti québécois une position de non-confrontation vis-à-vis de l'extrémisme anglophone.

Le dégât linguistique

Lorsqu'on ne rappelle pas régulièrement les faits essentiels, on laisse le champ libre à tout venant de dire n'importe quoi.

Au lancement de l'édition de 1992 des *Indicateurs* par le CLF, le ministre responsable, M. Claude Ryan, a affirmé que le poids des francophones (langue maternelle) continuait d'augmenter au Québec. C'était faux: les données de recensement de 1991, parues quelques semaines auparavant, montraient le contraire. Le CLF a gardé le silence, si bien qu'en plein référendum, deux distingués universitaires ont pu en remettre et prétendre que le poids des francophones continuait aussi à croître dans la grande région

de Montréal. En réalité, leur importance relative y avait chuté de 70,5 % en 1986 à 69,7 % en 1991, soit de presque 1 % en seulement cinq ans.

L'alignement de Québec sur Ottawa — ne plus parler de *dead ducks* — a également permis à la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada de faire campagne pour le NON en faisant valoir que la loi canadienne des langues officielles avait réduit le taux d'assimilation des francophones hors Québec et qu'il fallait laisser le bon travail se poursuivre. Le silence étourdissant que Québec et le CLF, traumatisés par on ne sait quelle accusation appréhendée, maintiennent sur le sujet, laisse Mme Sheila Copps, ministre responsable de la *Loi sur les langues officielles*, nier maintenant jusqu'à l'existence d'un problème d'assimilation des francophones au Canada.

Dans la même veine, le *Bilan* lance des surestimations du pourcentage de «francophones de langue d'usage public» tant dans l'île de Montréal que dans la région métropolitaine (25). L'insistance avec laquelle Québec agite cette trouvaille de fin de siècle au lieu de présenter honnêtement les faits sur la démographie, la langue de travail et l'assimilation, rappelle étrangement l'enthousiasme que met l'appareil gouvernemental canadien à vanter la diffusion de la connaissance du français comme langue seconde au Canada au moyen des cours d'immersion, démarche qui sert à dissimuler l'échec fédéral à freiner l'assimilation et la disparition des francophones, langue première, à l'extérieur du Québec. Le transfert politique est assumé jusque-là.

Comble du grotesque, les Keith Henderson et Howard Galganov jouent aux martyrs dans le Pontiac et le *West Island* (26). Le *Bilan* n'offre aucune information précise sur la situation linguistique dans ces régions du Québec alors que le recensement de 1991 indique un taux net d'anglicisation de 10 % chez la minorité francophone du Pontiac et de 18 % parmi les francophones des municipalités à majorité anglophone de l'ouest de l'île de Montréal. Cette mesure on ne peut plus significative de la force relative de deux langues en contact suggère en plus que depuis 1971, la position du français dans la dynamique linguistique de ces régions s'est détériorée (27).

Mais pendant que lord Durham essuie une larme et que les Galganov continuent à faire le zouave, le Premier ministre du Québec préfère s'émouvoir des «droits fondamentaux» de la «minorité» anglophone (28). Tant que Québec n'aura pas rétabli les faits, les extrémistes anglophones s'en donneront à cœur joie et la crise de confiance s'amplifiera quant à l'engagement du gouvernement envers un Québec français.

Notes

- (1) John Richards, *Language Matters*, Institut C. D. Howe, Toronto, 1996.
- (2) Conseil de la langue française et al., *Indicateurs de la situation linguistique au Québec*, Québec, 1991 et 1992.
- (3) Voir notre recension des *Indicateurs* dans *Recherches sociographiques*, vol. 35, 1994, p. 135-137.
- (4) «In stark conflict», selon Richards, *op. cit.*, p. 3.
- (5) *Renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes du Canada*, CLF, Québec, décembre 1994.
- (6) *La Capitale de demain*, Commission de la capitale nationale, Ottawa, 1974. Gallant était alors président de la Commission.
- (7) Ce plan connut un début de réalisation dans la première moitié des années 1970: voir Charles Castonguay, «Le recul du français dans l'Outaouais», dans Jean Cimon, *Le Dossier Outaouais*, Éditions du Pélican, Québec, 1979, p. 64-80. Il fut contrecarré par l'élection du Parti québécois en 1976.
- (8) *Le Devoir*, 9 septembre 1996, p. A8.
- (9) Richards, *op. cit.*, p. 21.
- (10) *Le français langue commune : Proposition de politique linguistique*, ministère de la Culture et des Communications, Québec, juin 1996, p. 7.
- (11) La publication d'une enquête maison sur la langue d'affichage 48 heures avant que le Parti québécois réuni en congrès ne reconsidère sa politique linguistique, donne un avant-goût de ce qui nous attend. Mme Nadia Assimopoulos, ex-vice-présidente du Parti québécois et présidente actuelle du CLF, «constate avec satisfaction que la situation ne s'est pas détériorée et ne voit donc pas l'utilité d'abroger la loi 86» (*Le Devoir*, 21 novembre 1996).
- (12) Victor C. Goldbloom, «Protection du français: une approche holistique», *Le Devoir*, 15 juin 1993.
- (13) *La Politique québécoise de la langue française*, Éditeur officiel, Québec, mars 1977, p. 6.
- (14) *Le français langue commune : Bilan de la situation de la langue française au Québec*, ministère de la Culture et des Communications, Québec, mars 1996, p. 53.
- (15) Voir Paul Béland, «La population dite francophone en regard de la Charte de la langue française : essai», CLF, Québec, 1996 (polycopié, 5 p.).
- (16) Voir la figure 1 de notre mémoire, «Une analyse et un plan d'action inadéquats», présenté à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 40, août 1996 (polycopié, 20 p.).
- (17) Voir par exemple Marc Termote, «Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal, 1991-2041», INRS-Urbanisation, Montréal, 1995 (polycopié, 131 p.).
- (18) À partir de prémisses économiques ou juridiques, on arrive à une conclusion identique : «Which linguistic community has the better moral claim to pursue language policy conducive to its survival — the Québécois or Quebec anglophones? Unambiguously, the answer must come down on the side of the Québécois» (Richards, *op. cit.*, p. 21).

- (19) Voir notre étude «Évolution 1971-1991 et incidence démographique de l'assimilation linguistique au Québec: rapport préliminaire» (polycopié, 18 p.), préparé à la demande expresse du directeur de la recherche du CLF et soumis le 27 octobre 1995, mais dont aucune observation ne se retrouve dans le *Bilan*.
- (20) Voir Charles Castonguay, *L'Assimilation linguistique : mesure et évolution 1971-1986*, CLF, Québec, 1994; «Le français, langue d'assimilation, langue d'intégration» dans *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique*, OLF, Québec, 1994, p. 541-567, et «Évolution 1971-1991...», *op. cit.* Les deux premières études, quoique publiées par le CLF et l'OLF, ne figurent même pas dans la bibliographie du *Bilan*. Elles ne se trouvent pas plus dans sa version préliminaire rédigée par Michel Plourde et Josée Legault, ni dans le répertoire de Victor Piché et Liane Bélanger, *Une Revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Montréal, novembre 1995. De toute évidence, oser parler d'«assimilation» est bien vilain.
- (21) Comparer le *Bilan*, p. 72-73 avec Indicateurs de la langue de travail au Québec, CLF, Québec, 1995, p. 102-103.
- (22) Jacques Henripin et Jack Jedwab, «Les francophones à Montréal: rien ne justifie un certain pessimisme», *La Presse*, 17 octobre 1995.
- (23) Charles Castonguay, «Vérité et mensonge sur la langue», *Le Devoir*, 1^{er} avril 1996.
- (24) Témoignage au Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des langues officielles, Ottawa, 20 novembre 1996.
- (25) *Bilan*, *op. cit.*, p. 150. Pendant qu'on perd un temps précieux à la poursuite de cette chimère, il est fort probable qu'en réalité, l'usage «public» du français dans l'île et la région de Montréal régresse au profit de l'anglais depuis 1986, parallèlement à la baisse du poids des francophones, langue première. Voir notre mémoire à la commission parlementaire, *op. cit.*, p. 11-14.
- (26) En ce qui concerne Henderson, je me réfère au défi de 17 m carrés à la prépondérance du français dans l'affichage, qu'il a lancé dans l'Île-aux-Allumettes : voir *Le Droit*, 21 octobre 1996.
- (27) Charles Castonguay, «L'anglais, langue commune du Pontiac», *Le Droit*, 30 avril 1996 et «La dynamique des langues dans l'Ouest-de-l'île», novembre 1996 (polycopié, 23 p.). Le taux net d'anglicisation est égal au solde des changements du français à l'anglais comme langue d'usage à la maison, et vice-versa, en proportion de la population de langue maternelle française.
- (28) *Le Devoir*, 25 novembre 1996, p. A8.